

LE COIN PARACHA EKEV

par Mikhaël Mouyal (pour recevoir ce feuillet par mail : mouyal358@gmail.com) - Beth Hamidrash Lamed (75017)

Le coin 'Hidouchim

« Un pays où ce n'est pas avec pauvreté que tu mangeras du pain, rien n'y manque » (8, 9) :

Le sens simple de ce verset est que la terre d'Israël permet d'obtenir du pain avec abondance. De plus, c'est un pays où rien ne manque. Mais, dans un second degrés, ce verset fait allusion au principe du mesure pour mesure. Hachem se comporte avec l'homme à l'image de comment celui-ci se comporte avec les autres. Si un homme sert à manger aux autres avec largesse et que chez lui, on ne mange pas du pain avec pauvreté mais plutôt avec abondance, alors il méritera la bénédiction Divine. Hachem lui comblera tous ses besoins et il ne manquera de rien. « Un pays où ce n'est pas avec pauvreté que tu mangeras du pain », qui dispense le pain avec largesse, sera récompensé par Hachem et « rien n'y manquera ». Hachem lui comblera tous ses besoins et ses manques. Celui qui donne aux autres, Hachem lui donnera et il ne manquera de rien. (Elef Hamaguen)

« Ne dis pas... : "C'est par mon mérite qu'Hachem m'a fait venir pour hériter cette terre" » (9, 4) :

Il est clair que si Hachem accorde une bonté à un homme, c'est qu'Il trouve que quelque part il a un certain mérite. Ainsi, pourquoi il ne faut pas dire que c'est par son mérite qu'Hachem nous a accordé la terre d'Israël ?

En fait, nos Sages enseignent que la récompense des Mitsvot ne se trouve pas dans ce monde. En effet, une Mitsva est tellement grande et importante que tout ce monde n'est pas apte à contenir la récompense pour une seule Mitsva. C'est pourquoi, Hachem donne la récompense dans ce monde pour les impies. Car par cela, Hachem fait perdre la réelle récompense de ses Mitsvot dans le monde futur. Quand Hachem récompense une Mitsva dans ce monde, forcément la récompense est extrêmement amoindrie et diminuée, car seul le monde futur, qui est éternel, est apte à recevoir la réelle récompense pour une Mitsva. D'après cela, on comprend pourquoi il ne faut pas dire qu'Hachem a accordé un certain bienfait par son mérite. Car en fait, cela n'est pas une bénédiction. Bien au contraire, un bienfait accordé dans ce monde pour un certain mérite est en soi un gâchi pour ce mérite, et c'est donc même plutôt une punition. La réelle place pour une digne récompense ne peut se trouver que dans le monde futur. (Kol Ram)

« J'ai saisi les deux Tables (de la loi), et je les ai jeté de mes deux mains » (9, 17) :

Pourquoi Moché dit-il qu'il saisit les Tables précisément quand il vit le veau d'or et qu'il décida de les jeter, alors qu'en réalité il les tenait déjà avant, depuis le moment où il les reçut d'Hachem ?

En fait, comme les Tables étaient extrêmement saintes, elles avaient la capacité de se porter elles-mêmes. C'est comme si elles flottaient au-dessus des mains de Moché, et celui-ci n'avaient donc pas besoin de les saisir. Mais, au moment où il vit le veau d'or, la vision de cette idole entraîna que la sainteté des Tables se retira. Dès lors, les Tables ne pouvaient plus se porter toutes seules. C'est pourquoi, à ce moment il fallait que Moché les saisisse de par sa force. (Ohr Ha'Haïm)

« (La tribu de) Lévi n'avait pas de part ni d'héritage (en terre sainte) avec ses frères » (10, 9) :

On peut s'interroger sur l'expression : « Lévi n'avait pas de part ». En effet, pourquoi la Thora emploie-t-elle ici un passé ("n'avait pas"), plutôt qu'un futur : "n'aura pas" ? Pourtant, ce sera quand le peuple d'Israël rentrera en terre sainte et que chaque tribu aura sa part, alors la tribu de Lévi n'aura pas de part !

En fait, si la Thora avait dit que la tribu de Lévi "n'aura pas de part", on aurait compris que Lévi n'aura jamais de part en terre d'Israël. Or, le Midrash enseigne que dans les temps futurs, après la venue du Machia'h, la tribu de Lévi aura alors elle aussi une part en terre sainte. Ainsi, pour faire allusion à cela, la Thora préfère employer un passé et non un futur, pour ne pas suggérer que les Lévi n'auront jamais de part en Israël, alors que dans les temps futurs, ils en auront. (Imré Emet)

Le coin histoire

Un matin, le Rav Ovadia Yosseph se leva, procéda immédiatement aux ablutions des mains et prononça les bénédictions de la Thora. Puis, contrairement à son habitude, il se précipita vers la bibliothèque. Il en retira le responsa du Rivach et commença à le consulter. Face aux regards interrogatifs de ses fils, il essaya au début de se dérober. Ils comprirent qu'il y avait anguille sous roche et insistèrent lourdement pour qu'il leur dévoilât son secret. Ils eurent gain de cause. Leur père leur raconta que la nuit précédente, il avait vu une question importante qui venait contredire les propos du Rivach. Il avait beaucoup peiné jusqu'à parvenir, grâce à D.ieu, à expliquer ces paroles et avait rédigé une réponse. Lorsqu'il s'endormit, le Rivach lui apparut en rêve et lui dit : « Je suis Rabbi Yits'hak Ben Chechet. Sois certain que ta réponse explique mes enseignements comme j'y fais allusion au chapitre untel de mon ouvrage » « C'est pourquoi » poursuivit-il, « je me suis empressé en me levant d'aller consulter ce passage ».

Cette histoire nous apprend que celui qui s'efforce dans l'étude de la Thora pendant la journée, se verra révéler des secrets de la Thora et des révélations spirituelles pendant la nuit. Grand est le mérite de celui qui s'adonne à la Thora !

Le coin 'Hizouk

La tristesse empêche radicalement l'homme de s'attacher à Hachem. Même s'il s'affaire à la Thora et aux Mitsvot, s'il le fait avec tristesse, ces bonnes actions ne pourront pas le lier à Hachem. Comme le disent nos Sages, la Présence Divine ne réside que dans la joie d'une Mitsva. Par la tristesse, non seulement on ne peut pas vaincre son penchant, mais en plus on tombe entre ses mains. (Vayomer Moché)

Le coin étude

Après avoir rapporté l'épisode du veau d'or, Moché rappelle devant le peuple qu'Hachem lui demanda de tailler les deuxièmes Tables de la loi puis de confectionner une arche en bois pour les contenir. La Thora relate que Moché inversa l'ordre. Il commença par fabriquer l'arche puis ensuite il tailla les deuxième tables. Rachi explique que Moché se dit : « Si je commence par tailler les tables, où vais-je les déposer ? Il convient donc de confectionner l'arche en premier, pour pouvoir y déposer les tables que je sculpterai ! » Seulement, on peut encore s'interroger. Si l'ordre que choisit Moché (fabriquer l'arche puis tailler les tables) était aussi logique, pourquoi Hachem l'inversa et commença par enjoindre de tailler les Tables ?

Le **Oznaïm LaThora** explique qu'en fait, Hachem aussi souhaitait que Moché commence par concevoir l'arche. Malgré tout, Il introduit Ses Propos à Moché par l'injonction de tailler les Tables en premier pour une raison précise. En effet, Hachem voulait rassurer Moché en lui annonçant qu'Il avait bien prévu de transmettre au peuple Juif les deuxièmes Tables. C'est pourquoi, Il s'empessa de demander à Moché de tailler les secondes Tables pour l'informer ainsi de cette bonne nouvelle au plus vite. En effet, s'Il lui avait demandé en premier de confectionner l'arche comme l'ordre logique le voulait, Moché n'aurait pas encore su clairement pour quelle raison fallait-il faire cette arche, car celle-ci pouvait peut-être aussi servir seulement à contenir les débris des premières Tables. Il n'aurait donc pas su qu'il allait y avoir des secondes Tables, signe qu'Hachem a pardonné la faute du veau d'or. Aussi, pour éviter tout doute à Moché et pour le rassurer au plus vite, Il commença par lui demander de tailler les deuxièmes Tables. Dès lors, Moché saura qu'Hachem leur avait pardonné la faute... Ainsi, même si bien-sûr Hachem aussi voulait que Moché commence par fabriquer l'arche, car tel était l'ordre logique. Malgré tout, Il commença par lui enjoindre de tailler les Tables pour s'empresser de réjouir Moché au plus vite en lui faisant savoir qu'Il a pardonné la faute et qu'Il souhaite leur donner de secondes Tables. De là nous apprenons combien il convient de s'empresser et de se dépêcher d'annoncer de bonnes nouvelles à notre prochain pour le réjouir.

De son côté, le **Haamek Davar** explique qu'en réalité Hachem n'avait pas besoin de demander à Moché de fabriquer une arche, car le simple fait de lui demander de tailler les deuxièmes Tables impliquait déjà qu'il confectionne une arche, puisqu'il fallait bien une arche pour y déposer ces Tables. Ainsi, la fabrication de l'arche était déjà comprise dans l'Ordre de tailler les Tables. Aussi, quand Hachem ajouta à Moché de fabriquer une arche de bois, cette Ordre était à prendre à un second degrés, et pas au sens propre. En effet, pour que la Thora soit intégrée et s'imprègne chez celui qui l'étudie, il faut investir de grands efforts dans son étude. Au point que l'homme doit s'éloigner des plaisirs et du luxe. L'homme doit s'investir dans l'étude même s'il doit pour cela se priver des plaisirs et de certains comforts. C'est cela le sens de l'Injonction Divine : « Tu feras une arche de bois ». L'arche, qui est le lieu qui contient la Thora, doit être en bois, symbole de la plus grande simplicité. Ce ne doit pas être une arche en or ni en argent, mais une arche de simple bois. Cela fait allusion au fait que pour recevoir et contenir la Thora et pour que celle-ci s'imprègne en l'homme, il devra vivre avec la plus grande simplicité, s'éloignant des luxes et des plaisirs. La Thora doit être contenue dans une "arche de bois", symbolisant la simplicité la plus grande. Ainsi, quand Hachem demanda à Moché de tailler les secondes Tables, cela impliquait déjà le fait de fabriquer une arche au sens propre et de tailler les Tables qu'on placerait dans cette arche. Car il est clair que l'Injonction de tailler les Tables comprend en premier lieu le fait de fabriquer une arche pour les y déposer. Et c'est ce que Moché fit, respectant l'ordre logique. Puis, Hachem ajouta le fait de faire "une arche de **bois**", à interpréter au second degrés, à savoir d'avoir une vie simple.

Enfin, le **Taam Vadaat** explique quant à lui qu'Hachem demanda à Moché en premier lieu de tailler les Tables. Et même si celles-ci n'avait pas encore d'arche pour les contenir, malgré tout Hachem avait en fait prévu que Moché les dépose dans sa tente. En effet, Moché était si Juste et si saint, que sa tente avait un niveau de sainteté tel qu'elle pouvait servir à recevoir les Tables. Et ensuite, Moché fabriquerait ultérieurement l'arche pour y déposer les Tables dans un second temps. Mais Moché, dans son humilité extrême, ne se voyait nullement comme un homme saint. Aussi, il voyait sa tente comme une tente ordinaire, non apte à recevoir les Tables de la loi avec toute la sainteté qu'elles contenaient. Dès lors, pour lui, se posait réellement la question de savoir où allait-il déposer ces Tables qu'il devait tailler. Dans sa modestie, il n'imaginait pas que sa tente pouvait être ce lieu qui les recevrait. C'est pourquoi, il ne voyait pas d'autre alternative que de fabriquer en premier lieu l'arche puis ensuite de tailler les secondes Tables.

Le coin Halakha

Une Mezouza dont les paragraphes sont imprimés n'est pas cachère. Ainsi, il faut être très vigilant quand on achète une Mezouza, de s'assurer que le texte n'est pas imprimé, mais qu'il est écrit à la main par un Sofer expert. On ne peut pas permettre de suspendre une Mezouza à son cou sur un collier, pour servir de protection. De même, on ne vendra pas une Mezouza à un non Juif s'il veut s'en procurer en tant que protection et en souvenir. En effet, il est interdit de faire passer la Mezouza d'un domaine sacré à un domaine profane. Malgré tout, si on sent que le fait de ne pas la lui vendre pourra créer du ressentiment dans son cœur envers les Juifs, ou que ce refus mettrait le Juif en danger, alors ce sera permis. Si on loue sa maison à un non Juif, on enlèvera les Mezouzot avant que celui-ci s'y installe. Si un Juif habite dans une ville où la majorité des habitants ne sont pas Juifs et qu'il quitte sa maison, s'il ne sait pas qui viendra s'y installer après lui, il enlèvera alors les Mezouzot et ne prendra pas le risque que ce soit un non Juif qui s'y installe. Si quelqu'un quitte sa maison parce qu'elle va être détruite, il enlèvera alors les Mezouzot. Si une Mezouza tombe de ses mains à terre, il n'aura pas besoin de jeûner, mais il donnera de l'argent à la Tsedaka. Il est bon aussi qu'il fasse alors vérifier les Mezouzot de chez lui.

Le coin question (Rav Yéhouda Goutman)

La Guemara dit que celui qui mange un aliment sans réciter la bénédiction préalable, commet l'interdiction de voler à Hachem.

Question : Parmi les 7 lois qui concernent l'humanité toute entière (incluant les non Juifs), on trouve l'interdiction de voler. Ainsi, si manger sans bénédiction est un vol, pourquoi les non Juifs n'ont-ils pas eux aussi l'interdiction de manger sans bénédiction ?

Réponse : En fait, à la base, la raison essentielle pour laquelle on doit réciter une bénédiction avant de manger, n'est pas pour ne pas voler à Hachem, mais c'est pour Le **remercier** d'avoir créé cette nourriture. Seulement, après que pour cette raison, nos Sages ont institué le devoir de réciter la bénédiction, on considère désormais que ces bénédictions reviennent de droit à Hachem. De sorte que si on mange sans bénédiction, **à présent** on est considéré comme si on volait cette bénédiction qui revient à Hachem. Mais tout cela ne s'applique que pour un Juif, qui se doit de remercier Hachem. Mais, les non Juifs n'ont pas d'obligation de remercier Hachem pour la création. Dès lors, Hachem n'attend pas de leur part qu'ils Le bénissent avant de manger. Aussi, ils ne volent donc pas cette bénédiction à Hachem.